32E ANNÉE - BIMESTRIELLE

N°4

JUILLET-AOÛT 2016 pages 639 à 860

REVUE FRANÇAISE DE DROIT ADMINISTRATIF

MARCEAU LONG

Les grandes conclusions

ACTES UNILATÉRAUX

Le contrôle juridictionnel des actes de droit souple

CONTENTIEUX

Référé-liberté et Convention européenne des droits de l'homme

La distinction des moyens inopérants et des moyens irrecevables

DROITS ET LIBERTÉS

Savoir et droits fondamentaux

La garantie des droits des personnes âgées dépendantes

Le soutien du Défenseur des droits à l'exécution des décisions de justice

Droits subjectifs contre interdit législatif

CHRONIQUES

- Droit administratif et droit international
- Droit administratif et Convention européenne des droits de l'homme

DOSSIER

La loi NOTRe

- La Corse
- La démocratie et la transparence
- Le pouvoir normatif des régions
- La loi dans son contexte

(deuxième partie)

POLICE

Le but de la police administrative générale après l'affaire Dieudonné

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT CONSTITUTIONNEL

Le droit de pétition devant le Conseil économique, social et environnemental

DROIT ADMINISTRATIF ET FINANCES PUBLIQUES

La révision des valeurs locatives

DROIT ADMINISTRATIF COMPARÉ ET ÉTRANGER

La crise grecque et le droit public

Les «gènes» français du droit des contrats administratifs chinois



SOMMAIRE

Chronique de droit administratif

at deait international

32 ANNÉE - BIMESTRIELLE - N°

DIRECTION
Directeurs : Pierre Delvolvé et Pierre Bon
Secrétaire général : Dominique Pouyaud
Professeur à l'Université Paris Descartes
Secrétaire général adjoint : Coralie Mayeur-Carpentier
Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté
31-35, rue Froidevaux,
75685 Paris cedex 14 E-mail : rfda@dalloz.fr
PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION
Sylvie Faye
ÉDITION
Secrétaire de rédaction : Marie Thomas
Tél. rédaction : 01 40 64 12 81
Fax: 01 40 64 54 66 E-mail: m.thomas@dalloz.fr
Chargé d'édition numérique :
Jean-Marc Pastor
ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS
Directrice des abonnements : Yvette Nay
80, avenue de la Marne -
92541 Montrouge Cedex Fax: 01 41 48 47 92
Responsable relation clients : Ginette N'koua
Tél.: 0 820 800 017 (0,12 € TTC/mn)
Revue bimestrielle (6 numéros par an) Prix de l'abonnement 2016 TTC (1 an):
France 372.67 €
DOM 389,04 € Étranger 393,09 €
Prix au numéro : 78,62 €
Les abonnés qui, à la réception de ce numéro,
constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en
aviser le service des abonnements sans délai,
l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois le service des numéros manquants.
Tous les volumes des revues antérieures à 1999 sont réimprimés par Schmidt Periodicals GmbH (Dettenford - D-83075 Feinbach -
Allemagne).
ÉDITIONS DALLOZ
Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 euros
Siège social :
31-35 rue Froidevaux – Paris 14º
RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811 Z
TVA FR 69 572 195 550

Filiale des éditions Lefebvre-Sarrut

CPPAP nº 1018 T 83763

La reproduction, même partielle, de tout

élément publié dans la revue est interdite.

Marceau Long 1926-2016	La garantie des droits des personnes âgées dépendantes
par Pierre DELVOLVÉ	par Laetitia FERMAUD
Les grandes conclusions Réactions d'un ancien commissaire du gouvernement par Jean MASSOT	Le soutien du Défenseur des droits à l'exécution des décisions de justice par Dimitri LÖHRER
	Droits subjectifs contre interdit législatif
DOSSIER 645	Conclusions sur Conseil d'État, assemblée, 31 mai 2016, Mme Gonzalez-Gomez, n° 396848 Aurélia Protonnet. 740
La loi NOTRe	par Aurélie Bretonneau
(Loi n° 2015-991 du 7 août 2015	par Pierre DELVOLVÉ
portant nouvelle organisation territoriale de la République)	
(Deuxième partie)	Droit administratif et Convention européenne des droits de l'homme 1. Jurisprudence de la Cour européenne
La Corse	des droits de l'homme et droit administratif
par Maylis DOUENCE645	par Henri LABAYLE et Frédéric SUDRE 761
La démocratie et la transparence par Charles-André DUBREUIL	2. Jurisprudence administrative et Convention européenne des droits de l'homme par Xavier DUPRÉ DE BOULOIS
Le pouvoir normatif des régions	et Laure MILANO
par Laetitia JANICOT	3. La notion de « privation de liberté » au sens de l'article 5 de la Convention européenne des droits de l'homme
La loi NOTRe dans son contexte	par Katarzyna Blay-Grabarczyk 777
par Michel VERPEAUX671	POLICE
The Affine Co. Co.	POLICE
RUBRIQUES 679	Le but de la police administrative générale après l'affaire Dieudonné
all under the second	Conseil d'État, 9 novembre 2015, Alliance
ACTES UNILATERAUX	générale contre le racisme et le respect de l'identité française et chrétienne
Le contrôle juridictionnel	et SARL Les productions de la Plume
des actes de droit souple	et M. D. M'Bala M'Bala, n° 376107 par Pierre BON
par Fabrice MELLERAY679	par Fierre BON
CONTENTIEUX	DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT CONSTITUTIONNEL
Référé-liberté et Convention européenne des droits de l'homme	Le droit de pétition devant le Conseil économique, social et environnemental
par Mustapha Afroukh	• Conclusions sur cour administrative
Pour une clarification de la distinction	d'appel de Paris, 6 juin 2016, M. Brillault, n° 14PA03850
entre moyens inopérants et moyens	par Michel ROMNICIANU799
irrecevables en contentieux administratif	•
par Stéphanie DOUTEAUD697	• Note
DROITS ET LIBERTÉS	DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT INTERNATIONAL

Savoir et droits fondamentaux - De l'ère

industrielle à l'ère communicationnelle



SOMMAIRE

DROIT ADMINISTRATIF ET FINANCES PUBLIQUES

DANGER

La révision des valeurs locatives, le principe des impôts indiciaires et celui de l'égalité devant les charges publiques

par Noémie PORTE 825

DROIT ADMINISTRATIF COMPARÉ ET ÉTRANGER

La crise grecque et le droit public par Chryssoula P. MOUKIOU 835

Les « gènes » français du droit des contrats administratifs chinois et de son évolution

par Tianhao CHEN 845

CHRONIQUES

Chronique des thèses

par Xavier DUPRE DE BOULOIS, Norbert FOULQUIER et Frédéric ROLIN. . **853**

TABLES

859



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement. Retrouvez également vos revues feuilletable sur Dalloz-Revues,fr

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1º juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

ÉDITIONS DALLOZ

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 20 et 30 a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.